

Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés



CD VILLENAUXE LA GRANDE



Les surveillants sont-ils responsables ?

Le 17 juin 2023, l'ensemble des OS ont été convoqués par la direction afin de faire le point sur le rapport de la MCI. Celle-ci a décidé de ne plus recommander notre établissement comme lieu de stage pour la formation initiale, ou pour les sorties d'école.

Monsieur le Directeur a fait le choix de ne transmettre que la page 22 du rapport qui en compte plusieurs dizaines. Cette page rapporte uniquement des dysfonctionnements sur les pratiques professionnelles et signale des manquements sur la formation. La MCI met en avant l'échange constructif qu'elle a eu avec les organisations syndicales (dont le SPS) et partage le diagnostic établi sur les attentes et les besoins des personnels.

Le SPS s'étonne de la rétention d'information faite par la Direction en constatant que seule une partie du rapport est partagée. Il est difficile à partir de cette unique page d'analyser sérieusement les dysfonctionnements de notre établissement.

Les échanges sur la formation furent vite clos par les membres du service de formation qui ont montré, preuve à l'appui, que de leur côté tout était mis en œuvre pour répondre aux obligations de formation. Le service formation a même démontré que contrairement à ce qui leur est demandé, il n'effectuait pas un planning annuel des formations mais un planning semestriel afin de coller au plus près de la réalité du terrain. La direction a reconnu, du bout des lèvres, que le manque d'agents et le manque de visibilité dans le planning étaient la cause des problèmes liés à la formation.

Le SPS rappelle à la Direction que la formation initiale et continue est une obligation et nous renvoyons Monsieur le Directeur, non seulement aux règles pénitentiaires européennes 81.1 et 81.2., mais au code de déontologie si cher à notre administration et dont la MCI est garante « DROITS ET DEVOIRS RESPECTIFS DE LA HIERARCHIE ET DES AGENTS PLACES SOUS SON AUTORITE » article 25. Nous lui demandons d'agir rapidement afin de faire cesser ces manquements réglementaires.

Le deuxième point abordé fut les pratiques professionnelles. Monsieur le Directeur a fait le choix de **n'aborder que le sondage barreau**, s'appuyant sur le rapport de la MCI où il est rapporté que « 60% des sondages ne sont pas réalisés (extractions GENESIS entre le 1er septembre et le 30 novembre 2022) ». La Direction soutient que le manque de travail et de rigueur de la part des surveillants est responsable de la fin d'affectation de nouveaux surveillants dans notre établissement.

Le SPS s'étonne que la période étudiée ne recouvre que les deux mois durant lesquels l'effectif de l'établissement était au plus bas et rappelle que les agents occupent régulièrement plusieurs postes, et que le planning des activités et l'organisation des mouvements est annoncée au dernier moment. De quelle rigueur parle-t-on dans ce cas ?

En fin de réunion le SPS a demandé au directeur ce qui sortirait de cette réunion, il a déclaré qu'il y aurait la parution de notes de services ainsi que la rédaction de D.E pour les manquements.

Le SPS ne comprend pas pourquoi les fautes ne reposeraient que sur les surveillants, alors que le contrôle de l'exécution des tâches quotidiennes et sécuritaires appartient à la hiérarchie.

Le SPS est disposé à échanger sur les pratiques professionnelles à tous niveaux, pas uniquement sur les pratiques qui arrangent la Direction. LE SPS demande l'encadrement de tous les mouvements collectifs (atelier, promenade, sport...). Nous demandons la présence de gradés de bâtiment à l'ouverture et à la fermeture des bâtiments.

Le SPS, comme la majorité des OS présentes, demande à Monsieur le Directeur de retravailler l'organigramme de référence afin qu'il corresponde à la réalité.

Le SPS constate au vue de la dernière CAP un réel problème d'effectif à venir, 11 départs pour 2 arrivés, et demande à la Direction de se battre pour le retour de l'affectation de stagiaires dans notre établissement.

22 juin 2023

Le bureau local

SPS VILLENAUXE LA GRANDE : LE SEUL SYNDICAT 100 % SURVEILLANT